



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°306 DU 21 AU 27 FEVRIER 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit: au moins 10 personnes tuées dont 3 cadavres retrouvés, 5 victimes de VSBG et 1 personne arrêtée arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 4 femmes et 4 mineurs tués, 2 garçons mineurs violés et 1 femme arrêtée arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des cas de faits sécuritaires, de la justice, de la gouvernance et des DESC ont été relevés dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III. DE LA GOUVERNANCE

IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	3
I.1. DU DROIT A LA VIE.....	3
I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES.....	3
I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	3
I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE.....	3
I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES.....	4
I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....	4
I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE.....	4
I.3. DU DROIT A LA LIBERTE.....	5
I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....	5
I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....	5
I.4. DE LA JUSTICE.....	5
II. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	5
III. DE LA GOUVERNANCE.....	6
IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....	7
V. CONCLUSION.....	8

SIGLES ET ABREVIATIONS

CAMEBU	: Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels du Burundi
CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
DCE	: Direction Communale de l'Education
DESC	: Droits Economiques, Sociaux et Culturels
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Environnement
DPE	: Direction Provinciale de l'Education
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FOMI	: Fertilisants Organo-Minéraux Industrie
IBB	: Inter Bank Burundi
OTRACO	: Office de Transport en Commun
SNR	: Service National de Renseignement
SODECO	: Société de Déparchage et de Conditionnement
VSBG	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Un détenu mort dans la prison de province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 février 2022, indique qu'en date du 20 février 2022 à la prison centrale de Gitega, commune et province Gitega, le prénommé Révérien, âgé de 38 ans, prisonnier politique qui avait participé aux manifestations contre le 3^{ème} mandat, est mort. Selon

des sources sur place, le défunt souffrait d'hypertension et du paludisme. Selon les mêmes sources, quelques jours avant, Révérien avait été admis à l'hôpital régional de Gitega sous la garde policière mais la directrice de cette prison, Josiane Nishimwe avait ordonné son retour à la prison avant sa guérison de peur qu'il s'évade.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 27 février 2022, vers 20 heures, sur la sous-colline Kagengwa, colline Mugimbu, zone Ngoma, commune Murwi, province Cibitoke, Ernest Bamvuninka, âgé de 67 ans, a été tué à son domicile, à coups de machettes par des gens non identifiés. Selon Melchiade Nzokizwanayo, administrateur de la commune Murwi, cette victime était accusée de sorcellerie et elle avait déjà reçu des menaces de mort à travers les tracts mais elle n'avait pas quitté cette localité. Des voisins de cette victime ont soupçonné des jeunes Imbonerakure de la localité d'être derrière cet assassinat. Quatre jeunes Imbonerakure de la localité ont été appréhendés et ont été conduits au cachot du commissariat de police à Cibitoke pour des raisons d'enquête.

des sources sur place, l'administration locale accompagnée de la police a procédé immédiatement à l'enterrement de ces corps sans mener des enquêtes.

Un corps sans vie d'une fille retrouvé en commune et province Muramvya

En date du 21 février 2022, sur la colline Mpehe, zone Bugarama, commune et province Muramvya, un corps sans vie d'une fille non identifiée a été retrouvé allongé dans un buisson situé tout près de la rivière Gikoma. Selon des sources sur place, ce corps sans vie était déshabillé et des passants l'ont couvert avec un morceau de pagne. Selon les mêmes sources, le corps a été vu en premier lieu par des gens qui se rendaient à leurs activités quotidiennes.

Deux corps sans vie retrouvés en commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 février 2022, indique qu'en date du 13 février 2022, dans la rivière Maragarazi, sur la colline et zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba, deux corps sans vie en décomposition d'hommes non identifiés ont été retrouvés. Selon

Une personne tuée en commune Murwi, province Cibitoke

Deux corps sans vie retrouvés en commune Kayogoro, province Makamba

Un corps sans vie d'une fille retrouvé en commune et province Muramvya

I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE

Une personne tuée en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 21 février 2022, vers 20 heures, sur la 7^{ème} transversale, colline Rusororo, commune Rugombo, province Cibitoke, Charles Hatungimana, âgé de 55 ans, a été tué poignardé au niveau de la côte par le prénommé Balthazar, boucher. Selon des sources sur place, une dispute liée à une dette de 500 fbu d'une brochette de porc que la victime avait prise dans un bistrot pendant la journée est à l'ori-

gine de cet incident. Balthazar lui a demandé cet argent dans le même bistrot et la victime qui était en état d'ivresse lui a répondu qu'il ne possède pas cet argent. Selon les mêmes sources, Charles est mort sur le champ et le présumé auteur de crime a tenté de prendre le large mais il a été attrapé par les habitants en colère qui ont même voulu se faire justice n'eut tété l'intervention de la police. Balthazar a été conduit au cachot du poste de police de la commune Rugombo avec 3 autres personnes pour des raisons d'enquête.

1.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Trois fillettes et un garçon morts ainsi que deux autres personnes blessées en commune Musigati, province Bubanza

Dans la nuit du 22 février 2022, sur la colline Mugoma, zone Muyebe, commune Musigati, province Bubanza, Edrick Harumukiza, âgé de 8 ans, Elissa Harimbabazi, âgée de 6 ans, Melissa Hareri-

mana et Lili Harerimana, âgées de 4 ans, tous d'une même famille sont morts suite aux éboulements d'une montagne ayant emporté leur maison. Selon des sources sur place, Jean Claude Ngabire, père des enfants et son épouse qui étaient dans la même maison ont été blessés et évacués vers le CDS Muyebe.

1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

1.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une femme battue en commune Shombo, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 février 2022 indique qu'en date du 18 février 2022, vers 20 heures, sur la colline Butwe, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, un prénommé Apollinaire alias Buringo, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 52 ans, a battu sa première femme Daphrose Nizigiyimana, âgée de 48 ans, membre du même parti. Selon des sources sur place, cet homme a pris une machette et l'a poursuivie pour la couper mais la femme a crié au secours avant que les voisins n'interviennent. Selon les mêmes sources, le présumé auteur l'accusait de malversation des récoltes et d'appartenir aux associations qui pratiquent la banque Lambert. En date du 19 février 2021, la femme a porté plainte auprès des autorités communales dont le conseiller social de l'administrateur qui a convoqué cet homme et l'a mis au cachot en lui infligeant une amende de 200 000 fbu avant d'être libérée.

Une femme battue en commune Mutumba, province Karuzi

En date du 22 février 2022, vers 21 heures, sur la colline Rabiho, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Marie Ndabirinde, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 34 ans, a été battue et blessée au niveau du visage par son mari Jérôme Rurantije, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 43 ans. Selon des sources sur place, la victime a été con-

duite au CDS Rabiho pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Mutumba.

Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 20 février 2022, vers 20 heures, au quartier Mukoro, colline Musave, commune et province Kayanza, D. N., élève en 5^{ème} à l'ECOFO Kayanza, a été violée par Nyandwi et Paul, tous résidants sur la colline Muhweza et de la composante sociale twa. Selon des sources sur place, les présumés auteurs ont rendu visite à la victime et elle les a accompagnés avant de la violer dans un buisson. Selon les mêmes sources, Paul a contraint la victime de passer la nuit avec lui là où il gardait des champs de pomme de terre. Le matin, la victime a été transportée à l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux tandis que les présumés auteurs ont pris le large.

Deux garçons violés en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 février 2022 indique qu'en date du 15 février 2022, sur la colline et zone Mukungu, commune Nyanza-lac, province Makamba, Gérard Sabiraduha, âgé de 16 ans et Eloge Mucowimana, âgé de 15 ans, tous résidents dans cette localité, ont été violés par Aline Mugisha, âgée de 30 ans, originaire de la colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources sur place, cette femme les a enfermés dans une chambre de sa maison pendant 2 jours où elle leur amenait de la nourriture et des boissons. Aline qui était séparée avec son mari, il y a 8 ans environ, venait de passer 3 ans à Oman exerçant du travail domestique avant de s'installer dans sa maison en zone Mukungu, commune Nyanza-lac. Les administratifs locaux ont alerté la police pour arrêter Aline et a conduit ces deux victimes ainsi que la présumée auteure au CDS Mukungu pour des soins médicaux. Par après, Aline a été conduite au cachot pour des raisons d'enquête.

Une femme battue en commune Shombo, province Karuzi

Une femme battue en commune Mutumba, province Karuzi

Une fille violée en commune et province Kayanza

Deux garçons violés en commune Nyanza-lac, province Makamba

I.3. DU DROIT A LA LIBERTE

I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti CNL enlevé en commune et province Ngozi¹

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 janvier 2022 indique qu'en date du 15 novembre 2021, vers 19 heures, au quartier kanyami, commune et province Ngozi, Ngozi, Stéphanie Ha-

tungimana, âgée 58 ans, natif de la colline Ndiwe, commune Marangara, enseignant à l'établissement Don Bosco de Ngozi, membre du parti CNL a été enlevée par le commissaire de police en province Ngozi, Monfort. Selon des sources sur place, elle a été arrêtée à la maison et depuis lors la famille n'a pas ses nouvelles.

I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Une femme arrêtée en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 22 février 2022, sur la colline et commune Rusaka, province Mwaro, Spès Nizigama a été arrêtée par des policiers. Selon des sources sur place, la veille vers 19 heures, deux comptables communaux sont allées chez la victime dans son cabaret sis sur la sous-colline Gihini de la même colline, pour lui demander de payer la taxe annuelle

de 30 000 fbu et la victime leur a répondu qu'elle n'a pas cet argent mais qu'elle payerait le lendemain. Selon les mêmes sources, ces comptables ont fermé son cabaret et le lendemain, vers 6 heures, des policiers l'ont arrêtée et l'ont conduite au cachot de la commune Rusaka. Elle a été libérée après avoir payé une somme de 150 000 fbu sur l'ordre de Carine Kaneza, administrateur de cette commune.

I.4. DE LA JUSTICE

Deux membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Giharo, province Rutana

En date du 23 février 2022, vers 15 heures, sur la colline Gitanga, zone et commune Giharo, province Rutana, Alexis Baraguma, représentant communal du parti CNDD-FDD à Giharo et Simon, représentant collinaire de ce même parti sur la colline Giharo ont été arrêtés à leur domicile par le responsable provincial du SNR à Rutana, Pépin Habi-

mana. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir détourné 3 tonnes d'engrais chimique et une quantité de sucre non précisée destinées à la population de la commune Giharo. Selon des sources sur place, une fouille perquisition a été opérée à leur domicile avant de les conduire au cachot du commissariat provincial de Rutana avec les biens détournés.

II. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Des abandons scolaires en province Rumonge

Au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2021-2022, en province de Rumonge, la DPE a enregistré 2993 cas d'abandons scolaires dont 1500 filles. La DCE Rumonge a dénombré 1219 abandons tandis que la DCE Muhuta en a enregistré 563 cas d'abandons scolaires, la DCE Burambi en a enregistré 369, DCE Bugarama 432 et la DCE Buyengeru 417 cas. Les causes de ces abandons sont entre autres les grossesses non désirées et la pauvreté. Signalons que l'année précédente, les cas d'abandons scolaires étaient de 3252 selon des sources proches de la DPE Rumonge.

Un directeur tabassé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 25 février 2022, vers 11 heures, à la 12^{ème} avenue en zone Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Maurice Mbinga, directeur de l'ECOFO Emmaüs, a été tabassé, blessé au visage et à l'œil par un parent. Selon des sources sur place, cet incident s'est produit après que la direction ait pris la mesure de renvoyer tous les élèves qui n'avaient pas encore payé 500 fbu pour acheter des papiers à utiliser pour les examens du deuxième trimestre. Selon les mêmes sources, ce directeur a été conduit au CDS de la localité tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au poste de police de la zone Kinama.

¹Ce cas a été rapporté dans le bulletin hebdomadaire numéro 300 de la Ligue Iteka. Elle a été retrouvée à la prison de Mpimba.

III. DE LA GOUVERNANCE

Dix jours donnés à la société FOMI pour produire des fertilisants

En date du 23 février 2022, Gervais Ndirakobuca alias Ndakugarika, Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a donné un ultimatum de dix jours à la société FOMI pour avoir produit de l'engrais chimique en quantité suffisante. Selon des sources sur place, il l'a dit lors d'une réunion d'évaluation de la campagne de distribution des fertilisants qu'il a tenue avec les gouverneurs et les DPAAE. Selon les mêmes sources, le Directeur Général de la FOMI a indiqué que l'insuffisance d'engrais chimique observée est due à la croissance de la demande de l'engrais chimique qui a passé de 27 milles tonnes en 2021 à 37 milles tonnes en 2022. Cette mesure est tombée au moment où des agriculteurs de tout le pays qui avaient déjà payé la totalité de la somme exigée c'est à dire 29 000 fbu par sac de 50 kg et attendaient depuis longtemps d'être servis en engrais chimique afin de commencer le semi pour la saison culturale B à partir du 15 février 2022.

Interdiction aux utilisateurs des vélos, des motos et des tricycles de circuler dans la ville de Bujumbura

En date du 23 février 2022, Gervais Ndirakobuca alias Ndakugarika, Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a annoncé qu'à partir du 11 mars 2022, les utilisateurs des vélos, des motos et des tricycles Tuk tuk ne circuleraient plus le centre-ville de Bujumbura Mairie telles que les zones de limites sont fixées dans cette mesure. Celle-ci a été annoncée lors d'une réunion à l'intention des administratifs et des forces de l'ordre de la Mairie de Bujumbura où la police en charge de la sécurité routière a indiqué dans le rapport des accidents routiers que 130 personnes ont perdu la vie et 1970 blessées de janvier 2021 à janvier 2022. Selon les mêmes sources, les zones de limites ont été fixées comme suit : au sud, ces usagers ne vont plus dépasser le pont Kanyosha et Kamesa à la boutique Bonesha ; au centre, Campus Kiriri, Sororezo et Mugoboka ; au nord, Château d'eau (Mutanga Nord) zone Gihosha, marché Gasenyi, rivière Gasenyi, Iwabo w'abantu, gare du nord, 1^{ère} avenue Kamenge-IBB (Q 7 Ngagara), Lycée St Gabriel, route Monseigneur Buconyori, Quartier 9, Parquet Ntahangwa, SODECO, CAMEBU, Bureau logistique de la PNB, OTRACO et Rond-point Chanic, à la 15^{ème} Transversale Maramvya et la rivière Mutimbuzi. Cette mesure aura des conséquences négatives sur la vie des habitants dont les familles des usagers de ces vélos, motos et tricycles qui ne vivaient que grâce à eux.

Réunion d'évaluation des enseignants en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 9 février 2022, à l'ECOFO Nyanza-lac 4, s'est tenue une réunion d'évaluation à l'intention des élèves des classes à test de la 9^{ème} de la zone Kabondo, de la 3^{ème} année post fondamentale ainsi que des enseignants par Sem Nimpaye, DPE accompagné par ses conseillers dont l'inspecteur provincial. L'objet de cette réunion était d'arrêter des stratégies afin d'améliorer les résultats au test national. Selon des sources sur place, tous les participants ont dénoncé des agressions verbales des enseignants qui marginalisent des élèves en leur disant lors de ces réunions qu'ils ont un niveau bas. Selon ces mêmes sources, ce niveau bas de certains élèves trouve son origine dans le niveau bas de certains enseignants en arguant que le refus du test organisé par le Ministère en charge de l'éducation est une preuve indiscutable. Lors de ces activités d'évaluation, le DPE jouit de quelques avantages dont une enveloppe de 50 000 fbu, le carburant, la réception résultant des cotisations de 23 directeurs de la DCE Nyanza-lac à raison de 10 000 fbu par chaque directeur. Cet argent vient des contributions des parents qui payent 1 000 fbu pour chaque élève chaque fois qu'un test est organisé et la gestion de ces frais incombe au DCE. En outre, des lamentations sont enregistrées auprès des DCE qui ne reçoivent pas des frais de fonctionnement prévus par le Ministère mais chaque mois ils doivent payer 10 000 fbu à 20 000 fbu de leurs salaires pour une réception du DPE ou de l'inspecteur provincial.

Des élections discriminatoires des organes du Conseil National de la Jeunesse

Durant ce mois de février 2022, il a été organisé dans tout le pays des élections des organes du Conseil National de la Jeunesse. Ces élections ont eu lieu respectivement le 19 février 2022 au niveau des collines, le 20 février 2022 au niveau des communes et le 26 février 2022 au niveau provincial. A titre illustratif, comme le montre le tableau ci-après, en province Muramvya, il y a eu 99 élus collinaires dont 10 femmes, 9 personnes de la composante sociale tutsi et 1 de la composante sociale Twa, tous du parti CNDD-FDD. Au niveau communal, ont été élus 15 membres soit 3 membres par commune dont 3 femmes et tous sont des hutu membres du parti CNDD-FDD excepté 2 membres de la composante sociale Tutsi. Au niveau provincial, ont été élus 2 hommes et 1 femme tous membres du parti CNDD-FDD, de la composante sociale Hutu. Selon des sources sur place, ces élections ont été caractérisées par des exclusions à caractère politique, ethnique et genre.

Elections collinaires

Commune	Hommes	Femmes	Hutu	Tutsi	Twa	Total
Bukeye	18	0	17	1	0	18
Kiganda	14	2	13	2	1	16
Mbuye	22	4	23	3	0	26
Muramvya	18	4	19	3	0	22
Rutegama	17	0	19	0	0	17
Total	89	10	91	9	1	99

Elections communales

Commune	Hommes	Femmes	Hutu	Tutsi	Twa	Total
Bukeye	3	0	3	0	0	3
Kiganda	2	1	3	0	0	3
Mbuye	2	1	2	1	0	3
Muramvya	2	1	2	1	0	3
Rutegama	3	0	3	0	0	3
Total	11	3	13	2	0	15

Elections provinciales

Président : Privat Ndiokubwayo, Hutu du parti CNDD-FDD

Vice-président : Nadège Nigaba, Hutu du parti CNDD-FDD

Secrétaire : Richard Niyonzima, Hutu du parti CNDD-FDD

IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES***Une personne blessée en commune Murwi, province Cibitoke***

En date du 27 février 2022, vers 20 heures, sur la colline et zone Muzenga, commune Murwi, province Cibitoke, Jean Bosco Niragira, âgé de 35 ans, a été attaqué et blessé chez lui à coups de machettes par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, cette personne a été sauvée grâce à l'inter-

vention de la population. Elle a été évacuée vers l'hôpital Cibitoke avant d'être transféré vers une des hôpitaux de Bujumbura Mairie pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, Jean Bosco Niragira était accusé de sorcellerie. Trois membres de la milice Imbonerakure de la localité ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat de police à Cibitoke par la police pour des raisons d'enquête.

V. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des faits sécuritaires, à la justice, à la gouvernance et allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays. aux DESC dans certaines localités du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté. La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux